

Titre de Paiement par Internet

TIPI vous facilite la vie !

Vous venez de recevoir un avis des sommes à payer au profit d'une administration publique.

Vous pouvez régler directement via internet, sans vous déplacer.

Pour cela, vous avez besoin :

- du titre exécutoire reçu par courrier,
- de votre carte bancaire.


ATTENTION : Le paiement n'est possible que dans la limite de la réglementation actuellement en vigueur (1500€) et du plafond autorisé par votre banque en paiement par carte.

Sur internet, allez à l'adresse : **www.tipi.budget.gouv.fr** et cliquez sur « Accéder au paiement »



The screenshot shows the homepage of the TIPI website. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS'. To the right of the logo are three menu items: 'SÉCURITÉ', 'MENTIONS LÉGALES', and 'AFFICHAGE CONTRASTÉ'. The main header features the logo 'tipi.budget.gouv.fr' with the tagline 'Titres payables sur internet'. Below this, a paragraph states: 'La Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement de vos services publics locaux'. A central image shows a child at a table and hands holding a credit card. A large orange button with the text 'ACCÉDER AU PAIEMENT' is positioned in the lower right. On the left, a blue box contains the text 'Actualités Découvrez comment payer vos services locaux en ligne'. At the bottom left, a small note reads 'Ce site est sécurisé avec la technologie SSL'.

Les informations nécessaires figurent sur votre titre :

<p><i>Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, la somme dont le montant figure sur la ligne "SOMME DUE", selon les indications données en dessous du présent acte.</i></p> <p>MODALITES DE REGLEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">- Par CB rendez-vous sur le site du CCAS : http://ccas-nice.fr et cliquez sur le lien situé dans le pavé "TIPI" : en bas à droite sur la page d'accueil. En saisissant les informations suivantes : - Identifiant collectivité : 007536 Référence : 2015 - 000000 - 1- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.- Par mandat ou virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable	 <p>SOMME DUE en EUROS : 10,00</p> <p>Le Directeur général des services</p>
---	---

Renseignez l'identifiant de la collectivité concernée :

tipi.budget.gouv.fr :: SECURITE :: MENTIONS LEGALES :: AFFICHAGE CONTRASTE

TELEPAIEMENT

Saisie de l'identifiant collectivité

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

Veuillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité :

important

Saisir l'identifiant collectivité précisé sur votre avis des sommes à payer.

Merci de vous munir de votre carte bancaire en cours de validité.

Saisissez les références de votre titre :

REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité : 007536

Référence : - -

Saisissez le montant de votre dette et votre adresse mail. Celle-ci vous permettra de recevoir le ticket de télé-paiement.

RÉFÉRENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité : NICE, merci de préciser les informations suivantes :

Référence de la dette : 2015-00001301-000001

Montant : , €

Adresse électronique :

Confirmez l'adresse saisie :

➤ Valider

⬅ Annuler

Puis effectuez votre paiement en ligne.





DETTE A PAYER

Collectivité : NICE

Référence de la dette : 2015-00001301-000001

Montant : 10,00 €

Adresse électronique :

Choix du type de carte :    

➤ Continuer

⬅ Annuler

Pour commencer la procédure : [cliquez ici](#)